

**COMMUNIQUE N° 0001 DU 14/03/2023**  
**PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE POUR LA SOUSCRIPTION DE LA**  
**POLICE D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE EVACUATION SANITAIRE, FRAIS FUNERAIRES ET**  
**INDIVIDUELLE ACCIDENTS POUR LE COMPTE DU PERSONNEL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE**  
**(APN) AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN), COMMUNIQUE :**

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/APN/CIPM/2023 du 26 janvier 2023 pour la souscription d'une police d'assurance maladie, assistance évacuation sanitaire, frais funéraires et individuelle accidents pour le compte du personnel de l'Autorité Portuaire Nationale, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

N°	Soumissionnaires	Montants lus des offres TTC en FCFA	Montants corrigés des offres TTC en FCFA	Observations
	<b>ZENITHE INSURANCE</b> BP 1388 Douala Tél 233.43.41.32	<b>90.919.681</b>	<b>90.919.681</b>	<b>Classé 1<sup>er</sup></b> : par combinaison des notes technique et financière a obtenu 92,77 pts/100 <b>Attributaire du marché : ZENITHE INSURANCE</b> <b>Montant TTC : 90.919.681</b> francs CFA <b>Durée</b> : 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.
	<b>CHANAS ASSURANCES</b> BP 109 Douala Tél. 233.42.14.74/679.80.39.83	<b>89.550.108</b>	<b>89.550.108</b>	<b>Classé 2<sup>ème</sup></b> : par combinaison des notes technique et financière a obtenu 89,76 pts/100
	<b>AXA ASSURANCES</b> BP 4048 Douala Tél. 233.42.31.59/233.42.31.71	<b>98.410.309</b>	<b>98.410.309</b>	<b>Classé 3<sup>ème</sup></b> : par combinaison des notes technique et financière a obtenu 85,12 pts/100
<b>01</b>	<b>NSIA ASSURANCES</b> BP 2759 Douala, Tél. 233.50.27.00	/	/	<i>Éliminé, Note technique de 78,96 pts/100 inférieure à 80pts/100 requise</i>
<b>04</b>	<b>PRO ASSUR</b> BP 5963 Douala Tel. 233.43.70.05 Fax. 233.43.76.35	/	/	<i>Éliminé, Note technique de 69,89 pts/100 inférieure à 80pts/100 requise</i>

La Compagnie d'assurance attributaire du marché susmentionné est invitée à se présenter dans un délai de cinq (05) jours, dès publication du présent communiqué, à la Direction Générale de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinze jours dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites. /-

**Yaoundé, le**  
**Le Directeur Général**

**Ampliations :**

- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CIPM/APN (pour information) ;
- CIMP/APN (pour archivage) ;
- APN (pour archivage).

**DECISION N° 8797 /DG/APN/2023 DU 14/03/2023  
PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE POUR LA SOUSCRIPTION DE LA  
POLICE D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE EVACUATION SANITAIRE, FRAIS FUNERAIRES ET  
INDIVIDUELLE ACCIDENTS POUR LE COMPTE DU PERSONNEL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE  
(APN) AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023.**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE**

- Vu la Constitution ;**  
**Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;**  
**Vu la loi n°2018/12 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres entités publiques ;**  
**Vu la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;**  
**Vu le Décret n°2009/11 du 23 juin 2009 portant nomination de Monsieur GOUNOKO HAOUNAYE, Président du Conseil d'Administration de l'Autorité Portuaire Nationale ;**  
**Vu le Décret n°2021/282 du 12 mai 2021 portant nomination de Monsieur EBOUPEKE Louis, au poste de Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale ;**  
**Vu le Décret n°2021/282 du 12 mai 2021 portant nomination de Madame AYUKETAH Pamela, au poste de Directeur Général Adjoint de l'Autorité Portuaire Nationale ;**  
**Vu le Décret n°2019/172 du 05 avril 2019 portant réorganisation de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) ;**  
**Vu le Décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;**  
**Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**  
**Vu la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB/ du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;**  
**Vu la Circulaire portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 et l'ensemble de son manuel de référence ;**  
**Vu l'Appel d'Offres National Ouvert n°001/AONO/APN/CIPM/2022 du 26 janvier 2023 pour la souscription d'une police d'assurance maladie, assistance évacuation sanitaire, frais funéraires et individuelle accidents pour le compte du personnel de l'Autorité Portuaire Nationale au titre de l'exercice budgétaire 2023 ;**  
**Vu la lettre n°010 /23/CIPM/APN du 09 mars 2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'APN et l'accord du Directeur Général y relatif.**  
**Considérant les nécessités de service,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**– La Compagnie d'assurance ci-après, citée est retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée. Il s'agit de :

Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montants TTC (en FCFA)	Lieu d'exécution	Durée
APN	ZENITHE INSURANCE BP 1388 Douala Tél 233.43.41.32	90.919.681	Yaoundé, Douala, Kribi et Limbé	1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

**Article 2** - La dépense afférente sera imputée au Budget Programme de l'Autorité Portuaire Nationale, Exercice 2023, imputation n°2023-03-030113-659701 et mandatée au nom de ZENITHE INSURANCE BP 1388 Douala, Tél. 233.43.41.32

**Article 3** – L'adjudicataire susvisé est invité à se présenter à l'APN pour l'établissement du marché correspondant. La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Yaoundé, le  
Le Directeur Général**

**Ampliations :**

- ARMP ( pour publication et archivage) ;
- Président CIPM/APN (pour information) ;
- CIMP/APN ( pour archivage) ;
- APN ( pour achivage).